

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHIEF DE L'ETAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,
GRAND-MAITRE DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- VII la loi n° 90-32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VII la loi n° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifiée par la Loi n° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VII la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VII le Décret n° 95-381 du 22 Novembre 1995 portant composition du Gouvernement ;
- VII le Décret n° 91-76 du 10 Mai 1991 portant nomination de Monsieur Grégoire-Gilbert GRENOU en qualité de Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin par intérim ;
- VII l'extrait du relevé n° 13/SGG/REL du 02 Avril 1996 des Décisions Administratives prises par le Conseil des Ministres en sa séance du 1er Avril 1996 ;
SUD proposition du Président de la République, Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin ;
Le Conseil des Ministres entendu -

DECRETE :

Article 1er : sont promus à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 02 Avril 1996, les Officiers Généraux et Officier Supérieur dont les noms suivent qui, par les services éminents rendus à l'Etat, ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

A la Dignité de Grand Officier

- Général de Brigade François KOUYAMI

Au Grade de Commandeur

- Général de Brigade Séraphin NOUKPO
- Colonel Félicien Dos SANTOS

Article 2 : Sont nommés à titre exceptionnel et militaire dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 02 Avril 1996 les officiers dont les noms suivent qui par les services éminents rendus à l'Etat ont contribué à l'enracinement du processus démocratique au Bénin.

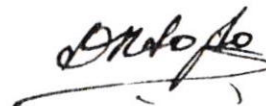
Au grade de Chevalier

- Lieutenant-Colonel Calet Bertin ACHIDI
- Capitaine de Frégate Fabien C. TALON
- Commandant Prosper GANHOUEGNON
- Capitaine Cocouvi AMOUSSOU
- Capitaine Christophe SOGLO

Article 3 : Le présent Décret sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou le 02 Avril 1996

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,
Chef du Gouvernement,
Grand-Maître de l'Ordre National du Bénin



Nicéphore D. SOGLO

Le Grand Chancelier de l'Ordre National
du Bénin par intérim,



Grégoire-Gilbert GBENOU

Ampliations : PR 6 - AN 4 - CC 2 - CES 1 - HAAC 2 - MINISTRES 20 - GCONB 40 -
SCC 4 - MEPR 2 - DEPARTEMENTS 6 - DPE-DLC-INSAE 3 - IGE-CSM-OCCT 3 - BN-DAN-ONEPI 3 -
UNB-FASJEP-ENA 3 - JORB 1 - INTERESSES 8